



## 28 avril Toutes et tous en Grève ! Pour le retrait du projet de loi El Khomri !

Le projet de loi EL KHOMRI, dit «Loi Travail», est un véritable dynamitage du Code du Travail : 132 pages qui répondent aux demandes du MEDEF et permettent la destruction de conquêtes sociales qui datent pour certaines de plus d'un siècle. Toutes les garanties collectives sont menacées : salaire minimum garanti, temps de travail, congés, repos, protection en cas de licenciement, médecine du travail, contrat de travail... Bref, la flexibilité et la précarité à outrance pour tous les salarié-es!

Les annonces du gouvernement suite aux manifestations du 9 mars 2016 et à la grève du 31 mars 2016, si elles constituent des reculs, ne modifient en rien la philosophie de la loi, ce que l'on appelle «l'inversion de la hiérarchie des normes».

Le projet de loi El Khomri continue de comporter de nombreuses régressions sans précédent et met en œuvre une logique qui détruit toute l'architecture de la législation du travail en France, bâtie depuis plus d'un siècle.

La logique qui structure la totalité du projet de loi est résumée en une phrase dans l'exposé des motifs : «L'accord d'entreprise devient le niveau de droit commun».

Aujourd'hui, le Code du travail protège tous les travailleur-es, dans toutes les entreprises, quelles que soient leur taille et leur secteur d'activité. Il s'applique également dans la fonction publique où se déclinent les lois, décrets et circulaires qui ne peuvent y déroger.

Dans chaque branche, des conventions collectives peuvent compléter le Code du travail, mais à la condition d'offrir pour les salarié-es ou les agents des garanties supérieures au Code du travail. Suivant la même logique, des accords d'entreprise peuvent compléter les conventions collectives, seulement s'ils établissent des droits plus favorables que ces dernières.

Le projet de loi El Khomri, met à bas l'édifice tout entier. L'accord d'entreprise pourra déroger au code et aux conventions collectives en étant moins favorable au salarié, et s'imposera aux contrats de travail existants. Ainsi, chaque entreprise pourra se fabriquer sa propre loi. Pour le gouvernement, «simplifier» le Code du travail consiste tout simplement à le détruire.

En effet, dans cette logique, la loi ne serait plus la même pour tous les salarié-es : il y aurait autant de «codes du travail» qu'il y a d'entreprises avec des droits toujours revus à la baisse au nom de la compétitivité des entreprises ...

## Ni amendable, ni négociable ! Le projet de loi El Khomri doit être retiré !

Le phénomène "Nuit Debout" qui s'enracine au Mans et dans tout le pays, n'est pas du goût du gouvernement et des forces politiques réactionnaires. Parti de la contestation de la loi travail, il constitue un moment de débat démocratique autour des questions du travail, de société, d'écologie, des migrant-es... Il se veut intercatégoriel et intergénérationnel. Les différentes formes de luttes se nourrissent et convergent, c'est pourquoi, dans le cadre de l'appel national à la grève interprofessionnelle, les organisations syndicales départementales CGT, FO, FSU, Solidaires et UNEF appellent l'ensemble des salarié-es, du privé comme du public, les étudiant-es et les lycéen-nes, les retraité-es à amplifier la mobilisation.

Toutes et tous en grève le 28 avril  
RDV à 10h devant le palais de congrès du Mans